



Mur de cloture sur propriété privée

Par **Nine_old**, le **28/05/2007 à 15:31**

A la construction de la villa n'ayant aucun voisin,j'ai batit mon mur de cloture entierement sur mon terrain.Depuis un voisin c'est installé et a monté le mur (en dur)de son abris à bois à partir de mon mur de cloture.Que faire ? A la Mairie l'on me dit qu'il a le droit. Je ne comprend pas car,pour moi, il a construit sur mon terrain sans me demander l'autorisation.De plus son abris à bois est à moins d'un mètre de ma maison,est-ce légal ?
Bonjour,rnLes formules de politesse telles que "bonjour" ou "merci" sont obligatoires sur ce forum comme sur les autres...rnMerci pour votre attention.

Par **julienhericourt**, le **05/10/2018 à 19:04**

non il n a pas le droit tu peux démolir
Bonjour,rnLes formules de politesse telles que "bonjour" ou "merci" sont obligatoires sur ce forum comme sur les autres...rnMerci pour votre attention.